

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-11-1**  
**N° applicatif 7121**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Méthode d'action pour l'intégration des services  
d'aide et de soins

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA VILLE DE STRASBOURG PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE STRASBOURG**

Résumé : Dans le cadre des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coordination gérontologique, ce rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente l'attribution à la Ville de Strasbourg d'une subvention de 117 900 € pour le fonctionnement du CLIC de Strasbourg pour l'année 2023.

#### **1. Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Strasbourg, rappel du contexte**

Conformément aux dispositions de l'article L.113-2 I du code de l'action sociale et des familles, le Département veille, en tant que chef de file de la politique Autonomie sur son territoire, à la couverture territoriale et à la cohérence des actions respectives des organismes et des professionnels qui assurent des missions d'information, d'orientation, d'évaluation et de coordination des interventions destinées aux personnes âgées.

Sur le territoire de Strasbourg, cette offre est portée depuis 2005 par la Ville gestionnaire du service médico-social des CLIC et est financée par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur d'une subvention annuelle de 117 900 € qui n'a jamais été revalorisée.

Depuis 2022, les contextes institutionnel et réglementaire ont évolué, avec notamment le mouvement de territorialisation de la politique Autonomie de la Collectivité européenne d'Alsace et la création du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le maintien exceptionnel du service MAIA qui est intervenu en avril 2023 après une longue période d'incertitude.

Ces différents événements ont retardé le travail de redéfinition des missions amorcé sur le secteur.

## **2. L'activité du CLIC de Strasbourg**

Le CLIC strasbourgeois est labélisé de niveau 3 ce qui entraîne les missions suivantes:

- Niveau 1 : informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
- Niveau 2 : évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement
- Niveau 3 : assurer le suivi du plan d'accompagnement et coordonner en lien avec les intervenants extérieurs.

L'équipe du CLIC compte 6 coordinatrices personnes âgées qui sont localisées au sein des centres médico-sociaux et rattachées au service de l'action sociale de proximité. Leur activité est constituée exclusivement par le suivi de situations individuelles. En 2022, les coordinatrices ont rencontré 818 familles et effectué 800 visites à domicile. Notons le turn-over important des professionnelles de cette équipe avec le départ de 5 professionnelles sur 6 au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, ces mouvements traduisent la difficulté d'exercice sur ce secteur dans le contexte actuel.

Ces agents n'ont pas la délégation de compétence pour la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie qui est exercée par les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace. Les suivis complexes sont réalisés par la MAIA et le DAC.

La convention de partenariat prévoit que la Ville de Strasbourg présente les éléments de bilan d'activité et de bilan financier lors d'un comité de suivi technique préparé et organisé annuellement entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville.

Outre le versement de la subvention, le partenariat se traduit également par un soutien de l'équipe CLIC par la MAIA : participation des coordinatrices à des temps de réunion, de coordination et formation proposés par la MAIA, échanges techniques au fil de l'eau sur les situations individuelles avec la coordinatrice et les gestionnaires de cas.

## **3. Perspectives et financement**

Dans un environnement en cours de transformation, une réflexion est nécessaire pour redéfinir la place de chaque acteur.

L'expérimentation de la territorialisation de la politique Autonomie débute sur deux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace : la Ville de Colmar et le territoire Nord Alsace. Strasbourg ne fait pas partie des territoires expérimentateurs.

Le DAC a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'incertitude liée à l'avenir des MAIA a été levée avec le maintien de l'activité du service qui reconstitue ses équipes et qui redéfinit ses missions en cohérence avec le DAC.

Dans ce contexte changeant, la clarification du champ d'intervention des acteurs s'impose tout comme l'organisation du partage d'informations nécessaires pour la bonne orientation du public sénior.

Pour 2023, le budget prévisionnel du CLIC s'établit à 782 252 €. La part de financement pour la Ville de Strasbourg s'élève à 474 352 € et la subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace est de 307 900 €.

La demande de subvention est en hausse par rapport à 2022 parce que ce budget intègre la création de 4 postes supplémentaires : 1 poste de responsable, 1 poste de conseillère sociale, 2 postes de coordinatrices personnes âgées.

Ainsi, pour 2023, et au vu des éléments précités, il est proposé :

- de maintenir la subvention à hauteur de 117 900 € dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle,
- de poursuivre avec la Ville de Strasbourg la réflexion quant à l'offre de prise en charge des personnes âgées sur le territoire de Strasbourg.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 117 900 € au titre de l'année 2023 à la Ville de Strasbourg pour le fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination situés sur son territoire ;
- d'approuver la convention financière y afférente, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de préciser que la subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement unique ;
- d'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i> | <i>Nature analytique</i>     | <i>Montant</i>   |
|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------------------|------------------|
| <i>P102</i>      | <i>P102O002</i>  | <i>P102E01</i>   | <i>T02</i>     | <i>(2466) 65-657348-4238</i> | <i>117 900 €</i> |
| <i>TOTAL</i>     |                  |                  |                |                              | <i>117 900 €</i> |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.